

Le MR veut interdire Mein Kampf en Belgique

Le ministre Geens sera interpellé ce mercredi au Parlement

Le MR, par la voix de son député Vincent Scourneau, veut faire interdire la publication de « Mein Kampf » dans notre pays. Selon les libéraux, l'ouvrage contrevient de toute façon à la loi réprimant l'incitation à la haine raciale.

« Ne pas se préoccuper de cela serait une faute politique lourde, surtout dans le contexte du moment. » Bénéficiant du soutien de son parti, l'avis du député MR Vincent Scourneau est sans ambiguïté : il veut faire interdire la vente de Mein Kampf en Belgique.

La menace en est pourtant bien présente. Détenus par le land de Bavière, les droits d'auteur du brûlot qui annonçait le génocide que l'on sait sont tombés dans le domaine public, ce 1^{er} janvier. Une première version, commentée par des historiens, suscite déjà la controverse en Allemagne. En fin d'année dernière, les édi-

« Ne pas interdire, ce serait le banaliser et ce n'est pas acceptable ! »

Vincent Scourneau,
député MR

tions Fayard avaient annoncé travailler sur une édition en français pour cette année. De quoi faire frémir le libéral, qui interpellera ce mercredi en commission le ministre de la Justice Koen Geens à ce propos.

« UNE NÉGLIGENCE GRAVE »

« L'entrée de « Mein Kampf » dans le domaine public, et donc la facilité désormais de l'édition, provoque

un vif émoi en Europe, et pour cause ! », assène d'emblée le député-bourgmestre de Braine-l'Alleud. « J'ai décidé d'interpeller Koen Geens car j'aimerais connaître sa position ainsi que

celle du gouvernement à ce propos. »

« À mes yeux, il faut interdire la publication de ce livre en Belgique, même agrémenté de l'avis d'historiens pour en critiquer le contenu de façon argumentée. Je sais que mon chef de groupe, Denis Ducarme, est sur la même longueur d'ondes que moi. Je suis un pragmatique, et j'accepte bien entendu le débat. Et pour moi, on doit l'organiser sans tarder au Parlement. Car à ce stade, rien n'est prévu dans notre pays. Ce serait une négligence grave, une faute

politique lourde, de ne pas combler ce vide rapidement. »

Légalement parlant, « cet ouvrage contrevient de toute manière à la loi de 1980 qui condamne l'incitation à la haine raciale. Et soyons de bon compte : dans le contexte du moment, avec une situation qui menace à tout moment de dérapier en Europe, nous devons anticiper les choses et prendre les devants. »

« COMME UNE SIMPLE BD »

« Je suppose qu'il n'est pas besoin

de rappeler que ce qu'a écrit Adolf Hitler a causé plus de 50 millions de morts, 10 millions de déportés et l'extermination de 6 millions de juifs dans des camps de concentration ! Je trouverais choquant qu'on laisse les gens se procurer Mein Kampf comme une simple

BD, ou comme un programme de télévision qu'on acquiert en librairie ! Ce livre est sans doute le plus criminel que l'histoire ait jamais connu ! Ne pas l'interdire, ce serait le banaliser, et ce n'est pas acceptable ! Ce serait même très dangereux ! »

À l'heure d'Internet et des facilités de commande en ligne qu'il offre, cette interdiction n'est-elle pas vouée à l'échec, au moins en partie ? « Je ne le pense pas », rétorque Vincent Scourneau. « On le fait déjà en interdisant certains sites qui font l'apologie du terrorisme, par exemple. »

Et sur les sites de vente en ligne, comme Amazon, certains produits sont déjà interdits de livraison sur le marché belge. ●

CHRISTIAN CARPENTIER

Éclairage

Ce que dit vraiment ce livre au programme funeste

Le manifeste qui fondera sa politique meurtrière, Adolf Hitler l'avait rédigé entre 1924 et 1925, à la prison de Landsberg. Il y purgeait alors neuf mois de détention dont il avait écopé suite à un putsch (dit « de la brasserie ») raté, dans lequel il s'était (déjà) senti trahi.

Ce contexte n'a rien fait pour calmer sa haine empreinte de folie, le tout emballé dans un style confus maculé de digressions, également dû à sa scolarité assez brève.

D'abord intitulé « Quatre ans et demi de lutte contre les mensonges, la stupidité et la couardise », il sera rebaptisé « Mon combat, un bilan » sur les conseils de son éditeur. Appréciée par ses

proches, cette première édition de « Mein Kampf » débouchera sur la rédaction d'un second tome, un an et demi plus tard.

S'y référant pour expliquer sa politique dès son accession au poste de chancelier en janvier 1933, l'ouvrage d'Hitler connaîtra un incroyable succès de librairie avec l'écoulement de 900.000 exemplaires sur cette seule année-là. En 1936, il deviendra même le cadeau de l'État allemand aux jeunes mariés, l'aidant à se propager un peu plus encore dans les foyers.

Traduit dans 16 langues, on estime ses ventes finales à pas moins de 80 millions d'exemplaires.

Ses droits d'auteur furent d'ailleurs tels qu'Hitler annonça renoncer à son traitement de chancelier, ce qui l'aida à légitimer son image. À sa mort, c'est le land de Bavière qui hérita de ces droits. Comme le veut la règle, la disposition a pris fin 70 ans plus tard. Depuis ce 1^{er} janvier, l'ouvrage est donc tombé dans le domaine public, et libre de droits.

« ENJAMBER DES CADAVRES »

Le livre mélange l'histoire de la création du parti nazi et un essai de manifeste politique. Sa funeste théorie raciale annonçant l'extermination des juifs et des tziganes en est évidemment un des éléments clés, tout comme l'annonce de sa volonté de réunifier

les territoires à population germanique, avec une expansion à l'Est. Aigri, complexé et même sexuellement diminué selon de récentes études, le dictateur et ses visions démoniaques furent d'entrée de jeu dénoncés, sans succès. Même le pape Pie XII s'en mêla pourtant. En 1929, il écrivit : « Ou bien je me trompe vraiment beaucoup, ou bien tout cela ne se terminera pas bien. Cet être-là est entièrement possédé de lui-même ; tout ce qu'il dit et écrit porte l'empreinte de son égoïsme : c'est un homme à enjamber des cadavres et à fouler aux pieds tout ce qui est en travers de son chemin. »

Tristement visionnaire... ●

CH. C.